TARIFS 2023 - SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT (SRH)

Type de Tarifs	Répartition	Tarifs au 01/01/2023
	Montant annuel	1 764,00 €
Pension (Internes)	Janvier-mars Avril-juin Septembre-Décembre	558,23 € 435,42 € 770,35 €
	Montant annuel	548,64 €
Demi-Pension <u>4 jours</u>	Janvier-mars Avril-juin Septembre-Décembre	172,80 € 138,24 € 237,60 €
	Montant annuel	644,40 €
Demi-Pension <u>5 jours</u>	Janvier-mars Avril-juin Septembre-Décembre	203,92 € 159,06 € 281,42 €
Elève externe (dans la limite de deux repas par semaine)		4,85 euros
Carte d'accès (renouvellement)		5 euros

•Demi pension 4 jours :

Le forfait DP 4 jours s'applique aux élèves souhaitant bénéficier de la restauration scolaire uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi pour raison de transport scolaire. Ces jours ne sont pas modifiables. Le choix du forfait se fait pour l'année.

•Demi pension 5 jours :

Le forfait DP 5 jours s'applique aux élèves souhaitant bénéficier de la restauration scolaire les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis midi. Le choix du forfait se fait pour l'année.

Changement de régime: merci de bien vouloir vous reporter au paragraphe 8.3, page 15, du règlement régional du SRH*

Ces tarifs sont fixés par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Ils sont susceptibles d'être modifiés au 1er janvier 2025.

*Le règlement est consultable sur le site internet du lycée : http://www.lycee-charles-nodier-ac-besancon.fr , choisir Accès Rapide Parents puis La Vie au Lycée (charte et règlements)

Horaires d'ouverture au public du service intendance